

Délibération 2023 / 10-10

L'an deux mil vingt-trois le lundi vingt-trois octobre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Raymond RABETEAU, Maire.

Etaient présents les Conseillers municipaux : Mrs Jean-Jacques BORD, Raymond RABETEAU, Christian FAUGERON, Maurice BESSE, Jean-François CHAMPEAU, Arnaud PICOUT, Mmes Claudine DAURY-NEYRET, France-Noëlle GIMENEZ, Mireille LILLE-PALETTE RECONDU.

Etaient absents : M. Didier LASSECHERE (Procuration à Mme Claudine DAURY-NEYRET) M. Jacques FAURE (Procuration à Mme France-Noëlle GIMENEZ), M. Anthony BUYS (Procuration à Mr Raymond RABETEAU), M. Cédric LECOMTE.

Secrétaire de séance : Mme France-Noëlle GIMENEZ

* * * * *

VENTE DE TERRAIN PATRICK FOURGNAUD :

Monsieur le Maire :

- **rappelle** à ses Collègues la demande présentée par M. Patrick FOURGNAUD en vue d'acquérir un terrain cadastré section B n° 1876 d'une surface de 1 319 m² située route de Saint Marc et propriété de la Commune,
- **rappelle** que ce terrain d'une superficie de 1 319 m², est proposé au prix de 7,00 € le m², soit pour un total de 9 233,00 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **donne** son accord pour l'aliénation, au bénéfice de Monsieur Patrick FOURGNAUD, du terrain cadastré B n° 1876, situé route de Saint Marc,
- **précise** que le prix de vente sera de 9 233,00 €,
- **dit** que l'ensemble des frais annexes (honoraires de géomètre et de notaire) seront à la charge des acquéreurs,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire et notamment l'acte notarié.

Fait et délibéré en Mairie, le 23 octobre 2023

Le Maire,

Raymond RABETEAU

